

L'USM au congrès de l'Union internationale des magistrats à Taiwan

Aurélien MARTINI, Secrétaire général adjoint de l'USM



La France aime les discussions et controverses historiques. La richesse de son passé confère une vitalité forte à cette matière. La géographie engendre moins de controverses. Pourtant si l'enseignement de l'histoire éclaire bien souvent l'avenir, la comparaison au présent avec d'autres pays est porteuse de leçons nécessaires. En somme, histoire et géographie sont les deux outils d'une comparaison au carré si l'on peut dire à même de nous faire réfléchir et souvent d'envisager les écueils avant qu'ils s'imposent à nous.

Tel était le sens de notre déplacement au congrès de l'Union internationale des magistrats (UIM) à Taiwan du 17 au 21 septembre 2023. Il s'agissait donc d'enrichir notre vision par des éléments de droit comparé et également de renverser la domination anglo-saxonne sur les débats et peser à nouveau sur les grandes orientations de l'UIM.

L'UIM est une organisation internationale, professionnelle et apolitique. Son but est la sauvegarde de l'indépendance du pouvoir judiciaire. Elle regroupe 92 associations nationales de magistrats ou groupements représentatifs nationaux et est ainsi présente sur les cinq continents. Elle a le statut d'observateur auprès de l'ONU.

Ces associations sont réparties en quatre groupes régionaux (l'association européenne des magistrats, le groupe ibéro-américain, le groupe africain et le groupe asiatique, nord-américain et océanien).

L'UIM dispose par ailleurs de quatre commissions permanentes d'étude (statut des magistrats, droit et procédure civile, droit et procédure pénale, droit public et social).

Cette année encore, les échanges avec nos collègues ont mis en exergue partout dans le monde des attaques contre l'indépendance des magistrats qui bien souvent ne s'exercent pas de manière frontale mais prennent d'autres chemins : celui de la faiblesse des rémunérations ou de rémunérations variables à la main du pouvoir exécutif ou celui de la mise en cause disciplinaire. Selon les pays, ces atteintes à l'indépendance des magistrats dans l'exercice de leurs missions sont plus ou moins fortes mais on peut discerner un mouvement de fond inquiétant. Les temps sont à la critique de l'indépendance, à la mise en exergue d'un fantasmé gouvernement des juges et à la dénonciation d'une supposée irresponsabilité des magistrats.

Frappés par le nombre de pays touchés par ces problématiques, nous nous sommes

sentis moins seuls dans nos questionnements mais pas rassurés sur l'état du monde et l'avenir de l'État de droit ou « rule of law »...

Plus précisément, lors des réunions des commissions et groupes régionaux, ainsi qu'en session plénière, les attaques récurrentes contre l'indépendance de la justice (notamment en Arménie, Pologne, Hongrie, Turquie, Tunisie, Guatemala) ainsi que les attaques physiques, de plus en plus nombreuses, dont étaient victimes les magistrats dans certains pays ont été abordées.

Ce thème a été l'occasion pour de nombreux collègues d'exposer des difficultés importantes quant à leur rémunération (Slovénie, Roumanie, Croatie), alors même que le statut universel du juge rappelle dans son article 13 que le juge doit recevoir une rémunération suffisante pour assurer son indépendance économique.

L'enjeu pour l'USM était aussi de promouvoir notre système romano-germanique de droit continental et tenter d'équilibrer la vision parfois trop anglo-saxonne de nos collègues.

Les débats en commission, sur la base des rapports rédigés par les membres du bureau national pour la France, ont été ainsi l'occasion de montrer que les problématiques françaises étaient parfois très éloignées de celles des pays à tradition de common law. Par exemple, l'oralité des débats est conçue de manière très différente et n'engendre pas les mêmes questions : nul président d'audience correctionnelle ne songe à entendre à l'audience tous les témoins et acteurs de l'enquête... Il s'agissait donc de promou-

L'USM au congrès de l'Union internationale des magistrats à Taïwan

voir les thèmes et questions qui se posent à notre procédure inquisitoire et de sortir des thèmes qui n'interrogent que la procédure anglo-saxonne. En somme, il fallait reposer les bases d'un dialogue entre cultures juridiques différentes et permettre que puissent être abordés tous les systèmes.

À cet égard, la rédaction de rapports et la présence d'un membre du bureau national dans chacune des commissions permanentes a permis de faire entendre la voix singulière de la France dans chaque matière et d'imposer une comparaison entre équivalents en évitant le biais de l'asymétrie consistant à n'interroger que des thèmes qui entrent en résonance avec la procédure anglo-saxonne.

Cette réunion de l'UIM à Taïwan a également été l'occasion de célébrations.

Un anniversaire d'abord, celui des 70 ans de l'UIM ; un passage de relais ensuite puisque notre collègue Duro Sessa (Croatie), ancien président de l'Association européenne des magistrats, a succédé à José Igreja Matos (Portugal) et est devenu le nouveau président de l'UIM ; la remise de prix enfin.

L'UIM a célébré le courage de collègues qui mettent tout en péril pour leurs idées. Le prix pour l'indépendance de la Justice a ainsi été remis à nos collègues tunisiens Anas Hmedi et Aïcha Ben Hassan pour leur lutte incessante pour l'instauration d'un pouvoir juridictionnel indépendant et impartial, dans un contexte de pression, révocations, poursuites disciplinaires et pénales, arrestations, dissolution du CSM (remplacé par un conseil provisoire contrôlé par le président). Leur combat les honore, force notre respect et nous rappelle que l'indépendance n'est jamais acquise. Anas Hmedi a notamment remercié lors de la cérémonie Christophe Régnard, président d'honneur de l'USM et de l'UIM, pour son action et ses déplacements en Tunisie en soutien à tous nos collègues tunisiens. Il a conclu son discours par les mots de Nelson Mandela « *J'ai appris que le courage n'est pas l'absence de peur, mais la capacité de la vaincre* ». L'USM est fière d'apporter son soutien à nos collègues qui risquent tout pour sauvegarder l'État de droit et font preuve d'un courage qui nous oblige. Ce même prix a également été remis à la juge Azar Sarem et l'association internationale des femmes juges, pour leur action en faveur des femmes juges afghanes qui

a permis la fuite et la mise en sécurité de 300 d'entre elles, dont la vie était menacée par le retour au pouvoir des talibans. Ce prix a enfin été remis aux membres de l'ancien CSM hongrois (2016/2019) pour leur combat en faveur de l'État de droit malgré les difficultés internes et les multiples attaques du président.

La Présidente de la République de Taïwan a enfin fait l'honneur à l'UIM d'intervenir lors de l'ouverture du congrès pour rappeler que l'indépendance de la justice est un pilier de la démocratie.

L'UIM avait déjà mené ses travaux à Taïpei puisque c'est là qu'en 1999, le conseil central avait adopté à l'unanimité le statut universel du juge. Ce statut qui fait aujourd'hui figure de référence et est cité dans plusieurs décisions de cours suprêmes à travers le monde constitue un ensemble de normes générales minimales devant être respectées pour assurer l'indépendance de la Justice. L'USM qui avait en son temps participé activement à sa rédaction est fier de cet statut qui est l'illustration parfaite de ce qu'un outil de « droit mou », de soft power peut irriguer des décisions de cours suprême et devenir du « droit dur ».



L'USM au congrès de l'Union internationale des magistrats à Taïwan

La délégation de l'USM à Taipei était composée de Catherine Vandier, Natacha Aubeneau, Alexandra Vaillant, Cécile Mameclin et Aurélien Martini, membres du bureau national et de Christophe Régnard, président d'honneur de l'USM et de l'UIM.

Ce congrès a été l'occasion d'investir les commissions permanentes et les groupes de travail afin de faire peser la voix des magistrats français et de défendre aussi notre tradition juridique et la langue française, même s'il faut bien admettre que

tous les débats se font dans la langue de Shakespeare.

Nous retirons un constat de grande vigilance de nos échanges à Taïwan. Si rencontrer les collègues et échanger sur les sujets intéressant la justice, parfois de façon très précise et très technique est toujours un plaisir et une grande source d'enrichissement, l'état global du monde judiciaire laisse un goût amer. Partout l'indépendance de la justice est attaquée, critiquée. Face à ce constat les échanges

entre magistrats du monde entier et la définition d'actions communes et concertées est une nécessité. Isolés, nous sommes faibles, réunis, nous disposons des moyens de défendre nos idées de justice, de démocratie et d'État de droit.

Nous formons le vœu que le prochain congrès de l'UIM en Afrique du Sud, s'il témoigne du même constat, verra émerger encore des voix judiciaires pour porter haut le combat de l'indépendance. L'USM sera une de ces voix.

